

Claude Muhayimana remis en liberté !

Alain Gauthier

CPCR, 7 janvier 2023

Par une dépêche de l'AFP datée du 6 janvier [1], nous apprenons que Claude Muhayimana, condamné à 14 ans de réclusion pour « *complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité* » en décembre 2021, aurait été remis en liberté.

Si son avocat trouve cette décision « *sage et particulièrement justifiée* », il n'en est pas de même pour les parties civiles, en particulier pour le CPCR qui est à l'origine de la plainte qui avait conduit à son procès. Maître Alexandre Kiabski, notre avocat dans cette affaire, juge « *déplorable, de la part de l'avocat de la défense et de la Chambre de l'instruction* » d'avoir tenu les parties civiles à l'écart de cette décision : « *Les parties civiles n'ont pas été informées de la saisine d'une troisième demande de remise en liberté, ni de la date de l'audience, ni de la décision* » [2]. Ainsi en va-t-il du respect accordé aux parties civiles et aux familles de victimes !

Lors de ce procès, reporté à deux

reprises pour cause de COVID, nous avons été choqués, non seulement par les mensonges proférés par des témoins de la défense, dont des ecclésiastiques, mais aussi par la faiblesse de l'instruction dans la mesure où les juges avaient trop facilement accepté l'alibi du condamné qui affirmait avoir été absent de Kibuye lors des grands massacres perpétrés à l'église, au Home Saint-Jean et au Stade Gataro pour avoir transporté à Ruhengeri le corps du gendarme Mwafrika tué sur les collines alors qu'il pourchassait les Tutsi. Et ce, malgré les affirmations de certains témoins.

Claude Muhayimana ayant fait appel de sa condamnation, son procès ne pourra probablement pas avoir lieu en 2023, dans la mesure où sont déjà inscrits au calendrier de la Cour d'assises de Paris ceux du gendarme Philippe Manier/Hategekimana (du 10 mai au 30 juin) et du docteur Sosthène Munyemana (du 13 novembre au 22 décembre). Dans les mois qui viennent, il faudra aussi « caler » le

procès en appel de Laurent Bucyibaruta, condamné à 20 ans de réclusion en juillet et dernier, et probablement le procès en première instance du docteur Eugène Rwamucyo qui s'est pourvu en cassation (nous espérons qu'il sera débouté de sa demande).

Le ministre de la justice a annoncé une enveloppe supplémentaire de 8 milliards d'euros pour son ministère. Cela sera-t-il suffisant pour accélérer les procédures concernant le génocide des Tutsi ? Nous avons toutes les rai-

sons de ne pas y croire.

Alain Gauthier, président du CPR

1. Dépêche AFP du 6/1/2023 reprise par Africanews : « Génocide au Rwanda : le chauffeur franco-rwandais Muhayimana libéré ».

2. Lire également notre article publié en août 2022 dans lequel nous rapportons les motivations de la Cour d'appel pour le rejet de la deuxième demande de remise en liberté : « Claude Muhayimana reste en détention ».